

COMPTE-RENDU DE REUNION N°11

Projet : Communauté de Communes Pays de Villersexel
Mission : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Objet : Présentation Diagnostic – Réunion Publique n°1
Lieu : Salle des Fêtes de Villersexel
Date : 21.11.2022

Participants

Env 40 personnes

Destinataires : //

Documents joints : //

Dates des prochaines réunions :	1. Jeudi 01.12.2022 à 9h30 Sortie Bus 2. Lundi 05.12.2022 à 18h00 Réunion Publique n°1 3. Jeudi 08.12.2022 à 18h00 PADD 1
Lieu :	2. Salle polyvalente de Athesans
Participants :	-

POINTS TRAITES	A l'initiative de
<p>L'objet de la réunion est la présentation synthétique des principaux éléments du diagnostic aux personnes publiques Associées. A l'appui d'un diaporama, ESTERR et Metis présentent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">1. Données de cadrage2. Morphogénèse du territoire3. Portrait socio-économique et fonctionnel4. Volet Concertation et approche sociale du PLUi <p>Suite à la présentation, les participants sont invités à faire part de leurs remarques ou questions.</p> <p>Les points suivants sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Des précisions sont demandées concernant le calcul de la consommation foncière. Les données prises en compte concernent les surfaces et non les logements.■ L'inconstructibilité de certains dents creuses en cœur de village comme à Grammont. L'inconstructibilité en l'état est liée aux reculs agricoles des exploitations agricoles présentes sur la commune.■ La volonté de vivre sur des terrains de taille « raisonnable » à la campagne. Cette question faite suite à la notion de densité évoquée. Il est rappelé que le contexte réglementaire impose de limiter fortement l'impact sur les terres agricoles naturelles et forestières.	

- L'implantation d'éoliennes est trop souvent en lien avec les positions très strictes de l'Etat relatives au patrimoine.
Le sujet des énergies renouvelables divise l'assemblée entre les « pros » et les « antis ».
L'implantation de ces installations en forêt est abordée et divise de la même manière l'assistance.
- Pour rester sur le sujet des énergies renouvelables, les panneaux solaires sont également abordés : ne faudrait-il pas imposer des panneaux en cas de constructions neuves ?
Il semble nécessaire que l'ABF revoie ses positions jugées trop rigides dans une période de crise énergétique. De même pour l'isolation par l'extérieur difficilement mise en œuvre à Villersexel du fait du périmètre MH.
A ce sujet, les BE rappellent que la CCPV a la possibilité de modifier ces périmètres (Périmètres Délimités des Abords) en parallèle du PLUi.
- La question de l'autonomie énergétique à l'échelle de la CCPV est également posée. L'idée de mettre en œuvre différents sources énergétiques : éolien, solaire, biomasse,... semble faire consensus.

M. le Président M. le VP remercient les participants.

Céline BAUDON – ESTERR
Christelle STUPKA – Métis ingénierie

COMPTE-RENDU DE REUNION N°13

Projet : Communauté de Communes Pays de Villersexel
Mission : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Objet : Présentation Diagnostic – Réunion Publique n°2
Lieu : Salle des Fêtes de Villersexel
Date : 05.12.2022

Participants

Env 40 personnes

Destinataires : //

Documents joints : //

Dates des prochaines réunions :	1. Jeudi 08.12.2022 à 18h00 PADD 1
Lieu :	2. Salle polyvalente de Mignavillers
Participants :	-

POINTS TRAITES

A l'initiative de

L'objet de la réunion est la présentation synthétique des principaux éléments du diagnostic aux personnes publiques Associées.

A l'appui d'un diaporama, ESTERR présente les éléments suivants :

1. Données de cadrage

2. Morphogénèse du territoire

3. Portrait socio-économique et fonctionnel

4. Volet Concertation et approche sociale du PLUi

Suite à la présentation, les participants sont invités à faire part de leurs remarques ou questions.

Les points suivants sont abordés :

- Demande de précision sur les 50% de réduction des espaces consommés à venir. Est-ce calculer par commune ?
La consommation se calcule à l'échelle du territoire de la CCPV.
La ventilation du développement se fait ensuite en fonction de l'armature territoriale.
- Constat de l'état du parc de logements (logements indignes, logements vacants, passoires énergétiques) : que peut faire le PLUi ?
M. le Président précise que des outils de communication peuvent être développés auprès des propriétaires concernés, des partenaires peuvent être identifier pour apporter une dynamique, des outils fiscaux peuvent aussi être mis en œuvre.
Le BE complète en précisant que le diagnostic du PLUi a pour objectif de faire prendre conscience de l'état du parc.

- Il est nécessaire de se préoccuper de la demande.
Le BE rappelle que le PLUi doit proposer des réponses logements adaptés aux besoins des habitants du territoire. Aujourd'hui, l'habitat est essentiellement constitué de pavillonnaire alors que la population vieillit et la taille des ménages diminue. Peut-être serait-il pertinent de produire des logements Séniors fléchés sur les pôles. Les logements libérés dans les villages pourraient ainsi accueillir de nouvelles familles.

- La dynamique économique du territoire est-elle suffisante pour attirer de nouveaux ménages ?
Le BE rappelle que le territoire est multipolarisé soumis aux déplacements mais bénéficie d'un foncier accessible.

- L'habitat est compliqué : une personne âgée vivant dans 150m² peut vivre comme un déracinement d'aller dans un pôle pour du logement Sénior.
BE : le logement devient de plus en plus un bien de consommation ; le logement doit répondre à un besoin à l'instant T. Le rapport au logement évolue. Il faut donc faire en sorte que les typologies répondent aux besoins existants

Daniel Clerc demande aux participants si le diagnostic présenté correspond à leur perception du territoire.

Les éléments présentés semblent faire consensus.

M. Buchot précise que le diagnostic vient d'être achevé. La construction du projet est donc la prochaine étape (PADD) autour de 5 ateliers avec les référents PLUi pour définir un scénario à 10/15 ans.

Les Conseils Municipaux seront saisis du projet et la concertation se fera tout au long de la procédure.

Il est rappelé que les secrétaires ont reçu une formation au sujet du PLUi.

M. le Président M. le VP remercient les participants.

Céline BAUDON – ESTERR